	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 novembre 2022	N° 2022-668

Convocation du 17 novembre 2022

Aujourd'hui jeudi 24 novembre 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, M. Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Jean Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Thierry MILLET à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Michel POIGNONEC
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Fabien ROBERT excusé à partir de 14h35 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY excusée à partir de 14h35 le 25 novembre

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :


M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET le 24 novembre
M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET de 11h37 à 12h20 et de 14h35 à 15h28 le 25 novembre
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Alain GARNIER DE 14h à 15h le 25 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU de 16h46 à 17h38 et à M. Frédéric GIRO à partir de 17h39 le 24 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 17h le 25 novembre
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 18h15 le 24 novembre
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 18h27 le 24 novembre
M. Jean TOUZEAU à M. Jean François EGRON à partir de 16h04 le 25 novembre
Mme Marie Claude NOEL à Mme Céline PAPIN le 25 novembre
M. Jean François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 18h15 le 24 novembre
Mme Claudine BICHET à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h55 le 24 novembre
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h15 le 25 novembre
M. Jean Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 25 novembre
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 18h16 le 24 novembre
Mme Céline PAPIN à Mme Marie Claude NOEL à partir de 16h12 le 24 novembre
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA le 24 novembre
M. Patrick PAPADATO à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 10h54 et à partir de 16h37 le 25 novembre
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h14 le 25 novembre
M. Baptiste MAURIN à Mme Amandine BETES à partir de 15h le 25 novembre
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU le 24 novembre
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX le 24 novembre
Mme Amandine BETES à Mme Christine BOST le 24 novembre
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h10 le 25 novembre
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 16h48 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h50 le 24 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN jusqu'à 17h29 le 24 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h25 à 12h20 et à partir de 14h35 le 25 novembre
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h14 le 24 novembre
Mme Pascale BRU à M. Thierry TRIJOLET à partir de 17h39 le 24 novembre
M. Alain CAZABONNE à M. Michel LABARDIN à partir de 16h30 le 24 novembre
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h57 le 25 novembre
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 24 novembre
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE le 24 novembre

Mme Camille CHOPLIN à M. Cyrille-Radouane JABER à partir de 18h56 le 24 novembre
M. Max COLES à M. Fabien ROBERT à partir de 18h25 le 24 novembre
M. Max COLES à M. Michel LABARDIN à partir de 16h15 le 25 novembre
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h le 24 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 24 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h07 et à partir de 15h32 le 25 novembre
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 16h46 le 24 novembre
M. Olivier ESCOTS à M. Jean Claude FEUGAS à partir de 19h le 24 novembre
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h30 le 24 novembre
Mme Françoise FREMY à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h14 le 25 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h49 le 24 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h30 le 25 novembre
Mme Anne Eugénie GASPAR à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 17h le 24 novembre
Mme Daphnée GAUSSENS à M. Gwenaël LAMARQUE le 24 novembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Cyrille-Radouane JABER de 14h35 à 15h35 le 25 novembre
M. Frédéric GIRO à M. Alexandre RUBIO jusqu'à 17h15 le 24 novembre
M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h36 le 24 novembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 18h45 le 24 novembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY le 25 novembre
M. Cyrille-Radouane JABER à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 16h50 le 24 novembre
Mme Nathalie LACUEY à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 24 novembre

Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h10 le 25 novembre
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Claudine BICHET jusqu'à 15h43 le 24 novembre
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h21 le 24 novembre
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h51 le 24 novembre
M. Jacques MANGON à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h35 le 25 novembre
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY jusqu'à 16h et à partir de 17h45 le 24 novembre
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE jusqu'à 17h04 le 24 novembre
M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET le 25 novembre
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h le 24 novembre
M. Franck RAYNAL à M. Patrick PUJOL de 17h15 à 18h13 le 24 novembre
Mme Marie RECALDE à Mme Béatrice DE FRANCOIS le 25 novembre

M. Bastien RIVIERES à M. Patrick LABESSE le 25 novembre
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 12h20 le 25 novembre
Mme Karine ROUX LABAT à M. Christian BAGATE à partir de 18h48 le 24 novembre
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX à partir de 18h le 24 novembre
Mme Béatrice SABOURET à Mme Fatiha BOZDAG jusqu'à 18h05 le 24 novembre
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Anne Eugénie GASPAR à partir de 18h30 le 24 novembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h15 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h59 le 24 novembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 24 novembre 2022	<i>Délibération</i>
	Direction du Foncier	<i>N° 2022-668</i>

**Convention cadre de mobilisation du foncier sur le territoire métropolitain entre
Bordeaux Métropole et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine -
Renouvellement du Partenariat - Programme pluriannuel d'intervention 2023-2027 -
Décision - Approbation**

Madame Marie-Claude NOEL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 17 mars 2017, Bordeaux Métropole intégrait le périmètre d'intervention de l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) afin de bénéficier de l'appui de cet établissement à sa politique foncière.

Depuis le 26 janvier 2018 Bordeaux Métropole est signataire avec l'EPFNA d'une convention cadre d'appui à l'action et l'anticipation foncières sur les thèmes de l'habitat, de l'économie et de l'environnement. Cette convention cadre définit les objectifs partagés par Bordeaux Métropole et l'EPFNA sur la période quinquennale du plan pluriannuel d'investissement (PPI) de l'EPFNA 2018-2022.

En déclinaison de cette première convention cadre, ont été signées :

- 10 conventions opérationnelles de réserves foncières sur les thèmes de l'habitat et du développement économique,
- 1 convention stratégique d'intervention sur les espaces en tension foncière,
- 1 convention tripartite entre Bordeaux Métropole, la SAFER de Nouvelle-Aquitaine, et l'EPFNA pour la maîtrise foncière raisonnée des espaces à dominantes urbaines, agricoles et naturelles,
- 1 convention opérationnelle d'intervention dans un secteur à vocation agro-environnemental
- 1 convention cadre de mise à disposition des biens entre Bordeaux Métropole et l'EPFNA

A ce jour, près de 75 ha de foncier ont été acquis par l'EPFNA, pour une dépense d'environ 13 millions d'Euros. La majorité des fonciers acquis l'a été dans le secteur de l'OIM Aéroparc en accord avec les objectifs d'aménagement du projet, les autres secteurs de convention opérationnelle étant marqués par des négociations longues et complexes, et par une rétention foncière plus importante.

Au bilan de la première période quinquennale d'intervention, Bordeaux Métropole et l'EPFNA observent également une activité et une mobilisation importantes sur le territoire de l'ensemble des opérateurs, tant privés que publics, mais aussi une forte tension sur les marchés fonciers et immobiliers, encore exacerbée par le contexte de mise en œuvre de la loi climat et résilience et notamment des objectifs de réduction de la consommation

d'espaces et de l'artificialisation des sols.

Le prochain PPI de l'EPFNA démarrera le premier janvier 2023 et s'étendra jusqu'à fin 2027 (5 ans). Pour accompagner ce nouveau PPI, il est nécessaire d'adapter le partenariat entre Bordeaux Métropole et l'EPFNA aux évolutions conjoncturelles, à la tension des marchés, et aux besoins fonciers du territoire.

A ce titre il vous est proposé de renforcer les complémentarités et les synergies entre l'action foncière directe portée par Bordeaux Métropole et l'intervention foncière de l'EPFNA, en développant une coopération plus forte avec l'EPFNA dans des nouveaux secteurs de renouvellement urbain opérationnels ou pré-opérationnels. Bordeaux Métropole préserve son intervention prospective et d'anticipation.

La nouvelle convention cadre prévoit trois axes d'interventions thématiques majeurs :

- le développement de l'offre de logements, particulièrement sur les segments du locatif social, de l'accession sociale, du bail réel solidaire,
- le développement des espaces à vocation économique,
- la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Selon ces différents axes d'interventions thématiques, et eu égard aux nouvelles dispositions du règlement d'intervention et du nouveau PPI, l'EPFNA privilégie une action foncière de court et moyen terme permettant des sorties opérationnelles. L'architecture conventionnelle proposée dans la nouvelle convention cadre prévoit ainsi :

- la création de nouvelles conventions dites de renouvellement urbain, dont l'action et le portage fonciers sont prévus sur un maximum de 5 ans,
- le maintien de certaines conventions opérationnelles de réserves foncières existantes (action et portage fonciers sur un maximum de 10 ans) sans en ajouter de nouvelle,
- le maintien de la convention stratégique d'intervention sur les espaces en tension foncière,
- le maintien de la convention tripartite entre Bordeaux Métropole, la SAFER de Nouvelle-Aquitaine, et l'EPFNA sur les thèmes de la nature et agriculture et de la convention opérationnelle qui en découle.
- Le maintien de la convention cadre de mise à disposition des biens entre Bordeaux Métropole et l'EPFNA

Les nouvelles conventions opérationnelles de renouvellement urbain qui seront créées en déclinaison de la convention cadre annexée au présent rapport s'attacheront à cibler, au sein des espaces urbains déjà artificialisés, des périmètres d'anticipation des mutations foncières et urbaines connectés aux axes de transports structurants, dans lesquels il sera attendu des programmations mixtes en matière de logements, activités, équipements, et trame végétale conforme aux besoins du territoire.

L'intervention foncière de Bordeaux Métropole, appuyée par celle de l'EPFNA à travers cette nouvelle convention cadre, et combinée à celle et de ses autres partenaires aménageurs, devra permettre de créer de nouvelles capacités d'action en termes d'aménagement opérationnel pour que la métropole continue de jouer son rôle moteur en la matière. Elle devra par ailleurs permettre de préserver la capacité de Bordeaux Métropole à soutenir une production urbaine de qualité répondant aux exigences de la transition écologique, et de ne plus être otage de la tendance spéculative du marché foncier.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la délibération n°2017-160 du 17 mars 2017 du Conseil de Bordeaux Métropole

approuvant l'élargissement du périmètre d'intervention de l'EPF et son intégration à l'établissement,

VU le décret n°2017-837 du 5 mai 2017 entérinant l'élargissement du périmètre d'intervention de l'EPF Poitou-Charentes à la Nouvelle-Aquitaine et l'intégration de Bordeaux Métropole au Conseil d'administration et au bureau de l'EPF,

VU la délibération n°2018-18 du 26 janvier 2018 du Conseil de Bordeaux Métropole approuvant la convention cadre initiale d'appui à l'action et l'anticipation foncière entre Bordeaux Métropole et l'EPFNA

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole agit notamment sur l'aménagement de l'espace, le développement économique, le développement de l'habitat,

CONSIDERANT QU'IL est nécessaire pour Bordeaux Métropole de disposer d'une plus grande capacité de maîtrise foncière à travers son partenariat avec l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA),

CONSIDERANT QU'IL est nécessaire d'adapter les modalités et objectifs du partenariat entre Bordeaux Métropole l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA),

CONSIDERANT QU'IL est nécessaire de renforcer le rôle de Bordeaux Métropole dans les processus d'aménagement, de renouvellement, et d'adaptation climatique des tissus urbains et économiques constitués,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la convention cadre de mobilisation du foncier sur le territoire métropolitain entre Bordeaux Métropole et l'Etablissement public foncier de Nouvelle Aquitaine,

Article 2 : d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et les documents afférents.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Contre : Monsieur MORISSET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 DÉCEMBRE 2022	Pour expédition conforme, la Conseillère déléguée, Madame Marie-Claude NOEL
DATE DE MISE EN LIGNE : 1 DÉCEMBRE 2022	